



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

congé pour événements familiaux

Question écrite n° 132485

## Texte de la question

M. Jean-Christophe Lagarde attire l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la cohésion sociale sur la question de la prolongation de la durée du congé pour cause de décès. En effet, les démarches administratives à accomplir lors du décès d'un conjoint sont complexes. Si l'on ajoute à cela le choc de la perte et l'état émotionnel dans lequel se retrouve le veuf ou la veuve, on s'aperçoit qu'il est terriblement difficile de surmonter les difficultés rencontrées tant au niveau familial que professionnel. C'est pour cela qu'il lui demande s'il est raisonnable et envisageable de fixer à cinq jours la durée de ce congé spécial.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Christophe Lagarde](#)

**Circonscription :** Seine-Saint-Denis (5<sup>e</sup> circonscription) - Nouveau Centre

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 132485

**Rubrique :** Travail

**Ministère interrogé :** Solidarités et cohésion sociale

**Ministère attributaire :** Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 1er mai 2012, page 3233

**Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)